

Solidaires



Paris, le 2 mai 2014

*Monsieur Claude Ronceray
Directeur Général Délégué
Monsieur Fabrice Marty
Directeur des Ressources Humaines*

INRA
147, Rue de l'Université
75338 Paris Cedex 07

Objet : suivi des CAP de l'INRA

Monsieur le Directeur Général Délégué,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Comme annoncé dans notre précédent courrier adressé à Monsieur François Houllier, Président Directeur Général, au sujet de la structuration même des CCDR de l'INRA, nous reformulons aujourd'hui des demandes déjà exprimées en Comité Technique sur l'organisation plus générale des CAP de l'INRA :

- L'actualisation du Règlement Intérieur de ces instances. Nous avons déjà insisté sur cette priorité lors de la rencontre bilatérale tenue en fin d'année dernière. A ce stade du calendrier des CAP actuelles, ce travail peut sans doute attendre la mise en place du prochain mandat. Dans l'attente nous demandons que le délai des 15 jours pour la convocation et la mise à disposition des documents des CAP individuelles soit tenu. C'est le gage d'une bonne instruction de ces dossiers.
- Un déroulement de la campagne annoncée de mobilité pour l'année 2015 qui permette de répondre au maximum d'agents qui attendent une mobilité volontaire. Ce qui suppose, à la fois, l'ouverture à l'ensemble des profils vacants, un calendrier large d'inscription avant la période des congés d'été, et un temps suffisant de préparation et de tenue pour l'instance paritaire.
- Le respect de la note de service s'agissant des critères de proposition pour les changements de corps. Afin de répondre à ce souci, la priorité aux « anciens méritants » est désormais surlignée, à notre demande, dans la note de service de 2014. Nous pensons qu'un rappel

complémentaire de la DRH aux représentant/es nommé/es par l'administration dans les CAP et CCDR ne serait pas inutile.

- L'indication des années masquées de blocage en sommet de corps à la suite de l'application du NES (TR et AI). L'absence de cette indication dans les tableaux de travail adressés aux membres des instances a pour effet de mettre au même niveau de carrière des agents qui ont des parcours différents. Notre inquiétude est grande de voir se perdre rapidement la mémoire de ce blocage, au risque de pénaliser à nouveau les agents qui ont subi une carrière bloquée pendant des années.

Lors de la rencontre interne tenue sur ce dossier début avril, nous avons également constaté que la partie du tableau des changements de corps 2013/14 qui ne s'est pas concrétisée par une promotion à ce jour (quelques agents en accès au corps des AI et surtout plus d'une vingtaine en accès au corps des TR) allait réduire d'autant le nombre de nouvelles propositions en CAPL de juin, du fait du coefficient de foisonnement limité à 2. Ceci alors même que nous pouvons espérer qu'une part importante de ce tableau fasse l'objet de nomination dans le corps supérieur avant la tenue des CAP nationales. A défaut d'augmenter le nombre de propositions au local, ne serait-il pas opportun de considérer ce tableau en surnombre des propositions formulées au premier niveau ?

Nous rappelons également que pour les avancements de grade et de corps nous souhaitons que l'ensemble de l'historique de carrière des promouvables soit pris en compte et donc bien indiqué dans les dossiers individuels, ce qui est encore loin d'être la règle aujourd'hui.

Concernant l'accueil et la carrière des agents en situation de handicap, nous allons adresser prochainement une contribution spécifique à la Direction Générale, sachant que si sur ce dossier l'employeur INRA a fourni un effort indéniable de recrutement, nous sommes inquiets des difficultés rencontrées lors de récents accueils.

Enfin, concernant la structuration des CCDR, nous répondons aujourd'hui à la demande d'actualisation de notre représentation, sur la base de l'argumentaire développé dans notre courrier recommandé du 16 avril dernier, à ce jour sans réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général Délégué, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, nos salutations respectueuses.

Secrétariat de la branche INRA de SUD-Recherche EPST

Copie, pour information, aux syndicats CGT CFDT et CFTC-INRA